

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

3ème RALLYE REGIONAL VHC de la HAUTE-SAONE

Coupe de France coefficient 2

11/12 OCTOBRE 2019

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes, il est identique à celui de la discipline moderne correspondante au 39^{ème} Rallye Régional de la HAUTE SAONE, ceci tant en prescriptions générales qu'en procédures et signalisations, aux Règles Spécifiques de la Coupe de France VHC 2018, sauf articles spécifiques ci-après.

PROGRAMME - HORAIRES

Identique au 40^{ème} rallye régional de la HAUTE SAONE.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Luronne organise les 11/13 OCTOBRE 2019 en qualité d'organisateur administratif et technique, un rallye de Véhicules Historiques de Compétition dénommée :

3^{ème} RALLYE REGIONAL VHC DE LA HAUTE SAONE

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté en date du 25/7/2019 sous le numéro 73-563.

Comité d'Organisation

Identique au 40^{ème} rallye régional de la HAUTE-SAONE.

Organisateur technique

Identique au 40^{ème} rallye régional de la HAUTE-SAONE.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Identique au 40^{ème} rallye régional de la HAUTE SAONE, avec en plus :

D/C au PC François NASAZZI licence 0314/11062

1.2P. ELIGIBILITE

Le 3^{ème} rallye régional VHC de la HAUTE SAONE compte pour

- la coupe de France des Rallyes VHC 2020 coefficient 2
- le challenge VHC 2019 de la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté.
- le challenge ASA LURONNE 2019.
- le challenge VED 2019.

1.3P. VERIFICATIONS

Identique au 40^{ème} rallye régional de la HAUTE-SAONE.

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 3^{ème} rallye régional VHC de la HAUTE SAONE doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 31 SEPTEMBRE 2019 à minuit.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures (modernes, VHC)

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 275 €
- avec la publicité facultative des organisateurs (1 membre ASA) : 260 €
- avec la publicité facultative des organisateurs (2 membres ASA): 245 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 550 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{ère} page du PTH.

3.3P. ORDRE DE DEPART : il est le suivant : VHC – Modernes. Le dernier concurrent du rallye VHC bénéficiera de 15 minutes d'écart avec le premier concurrent moderne.

ARTICLE 4P. VOITURES AUTORISEES

4.1 Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR jusqu'à 1975 inclus, I et J1. titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au Règles Spécifiques Rallyes VHC.

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition **(1947 à 1990) et les voitures de la période J2 (avec passeport technique Historique FIA ou FFSA) (1985 à 1990).**

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Il s'agit d'un rallye de doublure, les concurrents VHC partiront en premier.
Identique au 40^{ème} rallye régional de la HAUTE-SAONE.

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Identique au 40^{ème} rallye régional de la HAUTE-SAONE.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme aux règles spécifiques Rallyes VHC

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Classement à l'indice de performance.

ARTICLE 10P. PRIX

Coupes : chaque concurrent recevra un trophée.

Prix : les concurrents récompensés recevront un produit du terroir.

Remise des prix : Identique au 40^{ème} rallye régional de la HAUTE-SAONE.

TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SONT DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET :

www.asaluronne.fr